



Animation SAGE :
 SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion de la commission « Quantitatif » Du 24 novembre 2009 à 14h30 à St Jean d'Angély

Etaients présents

Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE	Alain GALTEAU	Conseiller général 17
Jean-Michel AMBERT	AS Voissay Ternant	Michel GARNIER	Président du syndicat Boutonne aval
Philippe ANTONIN	Président de l'AS de Puy du Lac	Carole GRINGOIRE	FDSEA 17
Pierre-Olivier AUBOUIN	APIEEE	Catherine LABAT	SEVE - CG 17
Cyril BARBARIT	Directeur de la CAEDS	Michel LARIVIERE	Président du comité départemental du canoë kayak
Patrick BARNET	DIREN Poitou-Charentes	Bruno LE ROUX	DDEA 79
Patrick BERTHONNEAU	Présidents des irrigants du val de Boutonne	Antoine MAZIN	SYMBO
René BINAUD	Poitou-Charentes nature	Jean-Yves MOIZANT	Président de l'ASA Boutonne
Jack BITEAU	UFC Que choisir	JL MOYNIER	ARVALIS
Bastien BONNAUD	Directeur du SMAEP 4B	Laëtitia NICOLAY	DIREN Poitou-Charentes
Jacqueline BOUCHET	SMBB	Valérie NOUZILLE	CG 79
Lucien BOUCHET	Président des pêcheurs angériens	Jean-Claude PEIGNE	Fédération de pêche 79
Audrey BRIS	SMAEP 4B	Jean-Marie PERRON	DDE
Manuella BROUSSEY	Animatrice du SAGE Boutonne	Pierre RAVON	FDSEA
Jean-Claude CERF	AS Boutonne aval	James ROUGER	Président du SYMBA
Philippe CHARLES	Président du SMBB	Alain ROUSSET	ADEP
Jean-Mary COLLIN	Maire d'Aulnay	Monique ROY	Maire de St Séverin
Stephan COUROUX	CG 17	Bernard SABOURAULT	Poitou-Charentes nature
Abel DAUBIGNE		Patrick SOL	CCI 79

Jean-Louis DEMARCQ	SOS Rivières	Jean-Michel SOLEAU	Chambre d'agriculture 17
Jean-Luc DUGUY	Maire	Florent STAUDT	SIBA
Jean-Eudes DU PEUTY	DDAF 17	Jean-Claude TABUTEAU	
Frédéric EMARD	Président du SYMBO	Thierry TRICARD	Maire de St Martin de Juillers
Delphine ESPALIEU	Agence de l'eau Adour Garonne	Bruno TURPEAU	AS Les Nouillers
JL FORGEARD-GRIGON		Henry VINA	AAPPMA de Melle 3B
Jacques FOUCHIER	FDAAPPMA 17	Pascal VOIX	SMBB
Jean-Michel FRAPPE	SMBB		

Etaient excusés

Monsieur le sous-Préfet de St Jean d'Y		Claudette GRELIER	Président de la cdc de Melle
Dorick BARILLOT	CG 79	Michel GUERIN	SMBB
Jean-Noël BITEAU	Fédération de canoë kayak	Laurence LANGER	SPC
Jean-Mary BOISNIER	CG 17	Jean-Claude LARGEAUD	Maire de Fontenille
Bruno DEBOUARD	CCIRS	Jacques LEPINE	Représentant du syndicat des eaux 17
Paul-Henri DENIEUIL	Président du Pays des Vals de Saintonge	Jean-Claude MAZIN	EPTB Charente
Sébastien DUGLEUX	CG 79	Philippe PERRONA	Plateforme industrielle de Melle
Sylvie FONTENY	CG 17 - SEVE	Jean-Marie ROUSTIT	CG 17
Jean-Claude GODINEAU	CG 17	Jean-Claude SILLON	Vice-président de la CLE
Paul GREGOIRE	CG 79		

Jean-Yves MARTIN ouvre la séance à 14h35 en remerciant les personnes de leur présence. Il rappelle qu'à l'origine, cette réunion devait être une séance plénière de la CLE au cours de laquelle devait être votés les volumes prélevables du bassin de la Boutonne. Néanmoins, une étude avait été demandée par les irrigants à la chambre régionale d'agriculture pour apporter des éléments sur le volume prélevable de printemps, et ces éléments n'ont pas encore été communiqués à la CLE. De plus, les études BRGM et PGE ont été présentées le 9 novembre dernier et de nombreux acteurs ont émis le souhait de prendre du temps pour assimiler ces données techniques complémentaires.

Il a donc décidé de transformer la CLE plénière en commission « Quantitatif » afin que soient présentés les derniers éléments concernant le volume prélevable de printemps et pour donner du temps à la concertation.

JY MARTIN présente les principaux points qui seront abordés lors de la réunion et donne la parole à M. BROUSSEY pour dresser le bilan de l'étiage 2009.

1] Bilan de l'étiage 2009

M. BROUSSEY présente les courbes des débits de la Boutonne au Moulin de Châtre entre le 15 avril et le 23 novembre. Les différentes courbes représentent les débits de 2009, la moyenne des débits journaliers depuis 1970, les débits journaliers maxima depuis 1970 et les débits journaliers minima depuis cette même année. Il s'avère que le DOE et le DCR ont été franchis largement cette année et la courbe 2009 se rapproche de celle des débits minima enregistrés depuis 1970, principalement durant les mois d'août à octobre.

M. BROUSSEY présente ensuite les courbes représentant l'évolution des niveaux du piézomètre des Outres², outil de gestion situé dans la nappe captive de l'Infratoarcien en Deux-Sèvres. Les mêmes courbes que précédemment sont montrées (les données remontent jusqu'à 1993). En 2009, le seuil d'alerte 1 situé à - 19m a été franchi. Aux mois de juillet et août, la courbe des niveaux de 2009 se rapproche de celle des niveaux minima enregistrés depuis 1993.

Enfin, M. BROUSSEY présente les résultats des RDOE (réseaux départementaux d'observation des écoulements) suivis par l'ONEMA. Les graphes montrent le nombre de stations en situation d'écoulement, de rupture d'écoulement ou d'assec pendant les 4 mois de juin à septembre, ainsi qu'une comparaison avec les mêmes périodes des années 2005, 2006 et 2007. Il en ressort que l'année 2009 peut être jugée similaire avec l'année 2005 du point de vue des écoulements.

P. CHARLES fait remarquer que l'été 2007 a été pluvieux et que les stations mesurées en assec cette année-là le sont systématiquement.

JC PEIGNE demande si les données des débits mesurés au Moulin de Châtre sont bonnes compte-tenu des problèmes rencontrés pendant l'été sur la station.

M. BROUSSEY indique que les données présentées sont correctes. Des mesures manuelles hebdomadaires ont été réalisées sur le site pour corrélérer les résultats mesurés.

F. EMARD indique que le SIBA a été saisi à la suite de ce problème. Il rappelle que la station de mesure a été implantée à cet endroit du bassin car c'est le seul où la Boutonne passe en un seul bras. De plus, le moulin en aval de la station est déréglementé, donc ne peut pas influencer la mesure. Néanmoins, il a été constaté que des madriers avaient été positionnés dans un des passages d'eau alors que le moulin n'a plus le droit de retenir de l'eau. Ce problème a été solutionné et une surveillance accrue de la zone permettra d'éviter un nouveau problème.

H. VINA demande si un travail de compilation comparable à celui fait sur les données de l'ONEMA pourrait être réalisé pour les relevés de la fédération de pêche sans doute plus exhaustifs puisqu'un relevé linéaire est réalisé.

JY MARTIN indique que ce travail est faisable s'il existe des documents synthétiques dans les deux fédérations de pêche. Il rappelle que l'intérêt des mesures de l'ONEMA réside dans la comparaison possible entre les années puisque les stations sont les mêmes. Néanmoins, les travaux des fédérations de pêche peuvent être intéressants pour caractériser les linéaires d'assecs.

P. BERTHONNEAU demande s'il serait possible d'ajouter les données pluviométriques aux graphes.

J. FOUCHIER abonde dans ce sens et estime que cet ajout permettrait de montrer que les assecs sont moins nombreux en septembre, même si la pluviométrie est nulle.

Plus de remarque n'est soulevée concernant le bilan de l'étiage 2009, JY MARTIN passe donc à la présentation par la chambre régionale d'agriculture de l'étude concernant les assolements de printemps.

2] Etude sur l'optimisation des assolements

P. CHARLES rappelle en préambule que la demande de cette étude avait été faite à la chambre régionale d'agriculture et a été exécutée par Arvalis qui a développé un modèle permettant d'optimiser les assolements dans des situations d'irrigation différentes. Il a été demandé de tester plusieurs situations : la situation initiale avec 19 Mm³ disponibles pour l'irrigation, une situation avec 15 Mm³, une situation avec 10 Mm³, une avec 3 Mm³ et une à sec. En fonction de ces hypothèses, le modèle optimise les assolements et calcule les marges des agriculteurs selon les années. La simulation s'effectue sur 15 années réelles intégrant les données pluviométriques. Aussi, en fonction des pluviométries enregistrées, les volumes d'irrigation varient et les marges des agriculteurs changent. Il présente JL MOYNIER, ingénieur régional à Arvalis Institut du végétal qui a travaillé sur ce projet. Cet institut technique travaille au niveau national sur les céréales, les céréales à paille, le maïs, les protéagineux, les pommes de terre et les fourrages. Il travaille sur l'ensemble de l'itinéraire culturale des grandes cultures : de l'implantation à la valorisation.

A la demande de la chambre régionale d'agriculture, JL MOYNIER a réalisé ce travail qui a consisté à évaluer les conséquences des volumes attribués sur les exploitations de grandes cultures irriguées de la Boutonne. Le travail a été réalisé à partir d'un outil de modélisation qui s'appelle LORA. C'est un logiciel d'optimisation des assolements des systèmes irrigués. Ce modèle permet de reproduire une conduite de l'irrigation en intégrant des références historiques à partir d'un poste météo donné. Le poste utilisé a été choisi près de Surgères qui est représentatif de la climatologie du bassin. L'utilisation du logiciel LORA permettra de proposer des assolements compatibles avec les capacités des installations d'irrigation en vue de maximiser la marge brute sur une moyenne de 15 années climatiques.

Les calculs des rendements introduits comme hypothèses en fonction de la satisfaction des besoins en eau des cultures reposent sur des références techniques notamment obtenus sur la station Arvalis près de Surgères. Grâce à ces calculs de rendement, puis de marge, le logiciel calcule la meilleure association de cultures permettant d'obtenir la meilleure marge possible. Le travail n'a été réalisé que sur l'îlot irrigué au sein de l'exploitation.

En donnée d'entrée, on tient compte des caractéristiques agronomiques de l'exploitation (notamment les types de sols et leurs réserves utiles), on utilise un historique climatique, on détermine des paramètres technico-économiques qui permettront de caractériser l'exploitation (niveau de rendement, de charge par culture, des coûts de l'eau) et on caractérise les capacités d'irrigation (volume d'eau disponible selon les périodes d'irrigation, débit de l'installation d'irrigation, durée possible d'irrigation et coût de l'eau). La marge brute calculée avec le logiciel tient compte du coût de l'eau apportée sur la culture.

Une exploitation virtuelle a été construite pour travailler sur la Boutonne (exploitation proportionnelle à la SAU de la Boutonne) : surface irrigable globale de 100 ha, sols argilo-calcaire (groies superficielles), volume disponible de 190 000 m³ (correspondant à 19 Mm³ attribués au début des années 2000 à l'irrigation sur la Boutonne), débit des installations autour de 200 m³/h/ha.

Le point de référence de cette exploitation virtuelle a été obtenu en faisant tourner le modèle en situation non limitante.

Les données technico-économiques retenues pour les simulations reposent sur des prix de vente des grandes cultures observés ces 2 dernières années (prix modérément bas). Les hypothèses liées à la PAC reposent sur la politique qui sera appliquée après le bulletin de santé de la PAC (suppression des aides couplées liées aux cultures pratiquées). Ces évolutions devraient se traduire sur les exploitations de grandes cultures de Poitou-Charentes par des pertes d'environ 70 à 100 €/ha. Aussi, les pertes de marges calculées dans les présentes simulations viennent s'additionner à ces pertes liées à l'évolution de la PAC.

L'assolement optimisé dans un contexte de non restriction d'eau repose principalement sur le maïs car cette culture valorise bien l'eau, a des rendements réguliers et dégage une marge intéressante. Une part importante du reste de l'assolement est représentée par le blé dur dans les conditions technico-économiques du moment.

A partir de cet assolement de base, le modèle calcule une marge sur les 100 ha irrigués sur les 15 années climatiques considérées. La marge brute moyenne se situe à 71 400 € (714 €/ha), le minimum se situe autour de 56 000 € et le maximum autour de 75 000 €. Il est intéressant de constater que la variabilité de la marge est relativement faible.

Les années choisies sont les 15 dernières, à l'exception de 2003 à cause des températures très chaudes enregistrées. Les hypothèses technico-économiques sont stables sur les 15 années climatiques considérées.

Le modèle ne prend en compte que la donnée liée à la satisfaction des besoins en eau pour calculer la marge. Il ne prend pas en compte l'ensemble des besoins physiologiques des cultures. La valeur de marge brute obtenue avec ce modèle ne représente donc que la capacité de l'installation d'irrigation à couvrir les besoins en eau des cultures.

Les volumes consommés issus du logiciel sont fonction de la pluviométrie et de la demande en eau des cultures. La consommation moyenne est autour de 140 000 m³, sur un total disponible de 190 000 m³, avec une grande variabilité. Le volume maximal de 190 000 m³ n'est consommé que 3 années sur les 15 testées.

P. CHARLES fait remarquer qu'en 2007, les volumes consommés sont faibles alors que la marge brute est élevée.

JL MOYNIER présente les différents scénarii testés ensuite.

* 150 000 m³ de volume disponible dont 100 000 m³ pour l'été et 50 000 m³ pour le printemps :

P. CHARLES précise les différences entre les variétés de maïs : demi-tardif (cycle cultural plus long et besoins en eau supérieurs) ou demi-précoce.

Dès que les capacités d'irrigation sont réduites, le logiciel recherche des espèces moins consommatrices en eau. On propose donc des maïs un peu plus précoces.

Avec ce scénario, les cultures de printemps préconisées sont le pois, le blé dur et le blé tendre.

La marge brute moyenne se situe à 63 600 € avec ces disponibilités en eau. La perte de marge moyenne lissée sur les 15 années est de l'ordre de 80 €/ha par rapport à la situation initiale. Cette perte de marge se traduit par une perte de revenu d'environ 15 à 20% à l'échelle de l'exploitation.

Le volume consommé est très proche du volume maximal autorisé dans cette situation (entre 9 et 10 années sur 15 le volume total est utilisé l'été). En revanche, le volume de printemps n'est utilisé totalement que 2 années sur 15.

En moyenne, le volume utilisé tourne autour de 103 000 m³.

* 104 000 m³ de volume disponible dont 100 000 m³ pour l'été et 4000 m³ pour le printemps :

Cette hypothèse repose sur les 2,7 Mm³ proposé comme volume prélevable l'été, 400 000 m³ comme volume prélevable de printemps et le reste du volume correspond au stockage projeté dans les retenues de substitution.

Les évolutions d'assolement montrent le même constat que le scénario précédent avec une diminution de la sole maïs et une substitution du maïs demi tardif par du demi précoce et l'introduction de plus de cultures irriguées au printemps.

La marge brute moyenne s'établit à 59 300 €. Une diminution de la marge de 121 €/ha est enregistrée par rapport au scénario de référence. Cette marge est principalement assurée grâce aux cultures irriguées l'été. De plus, la variabilité de la marge augmente beaucoup entre les années.

Les volumes maxima sont utilisés 9 années sur 15. Pour le volume de printemps, s'il est utilisé, il l'est dans la totalité. Le volume proposé au printemps est donc très limitant. Plus les volumes autorisés diminuent, plus les volumes consommés se rapprochent des volumes autorisés.

* 31 000 m³ de volume disponible

Ce volume correspond au volume prélevable proposé initialement par la CLE, sans stockage dans les retenues.

L'optimisation des assolements montre une réduction très forte de la sole de maïs. On bascule sur des cultures irriguées de printemps (pois, blé dur, orge). Ce type de cultures pourrait être beaucoup plus diversifié, notamment avec du colza non irrigué.

La marge brute se situe à 43 800 €. Elle est constituée pour moitié grâce aux cultures irriguées l'été. La diminution de la marge moyenne par rapport au scénario précédent est d'environ 155 €/ha. La variabilité de cette marge est encore accrue. Par rapport au scénario de référence, la perte de marge est d'environ 275 €/ha. A l'échelle du bassin, la perte de chiffre d'affaire peut être calculée à 2,7 M€.

Le volume utilisé correspond très souvent au maximum autorisé.

* assolement en sec

Avec des assolements constitués de pois ou colza, blé dur, blé tendre et orge, la marge moyenne s'établit à 36 000 €. La perte de marge s'établit ainsi à environ 350 €/ha par rapport au scénario de référence.

* synthèse

JL MOYNIER rappelle les différentes marges obtenues pour chaque scénario testé, avec une illustration de la variabilité des résultats. Le coût de stockage de l'eau a également été étudié pour le scénario testant cette hypothèse. La marge moyenne obtenue est encore réduite avec les coûts des installations de stockage.

Il présente également les volumes moyens consommés en fonction des volumes autorisés dans les différents scénarii.

JY MARTIN remercie M. MOYNIER pour cet exposé très intéressant.

PO AUBOUIN demande des précisions sur les marges de stockage mentionnées dans l'étude.

JL MOYNIER précise que les coûts de stockage ont été évalués pour un stockage de 7Mm³ d'eau dans les réserves de substitution, à hauteur de 9c€/m³ stocké. Cela représente le coût direct pour les

agriculteurs et correspond à une charge fixe. En parallèle, un coût de l'eau à 3 c€/m³ a été retenu comme hypothèse de départ. Il s'applique aux volumes consommés et représente donc une charge variable.

Les charges fixes liées à l'amortissement du matériel, frais de mécanisation... ne sont pas intégrés dans ces calculs.

P. CHARLES souligne la grande variabilité des marges observée en système sec.

JY MARTIN rappelle néanmoins qu'il existe des exploitations en système sec qui parviennent à subsister.

P. CHARLES indique qu'il faut alors augmenter les surfaces cultivées de façon très importante. Il indique par ailleurs que les exploitations ayant recours à l'irrigation emploient le plus souvent plus de main d'œuvre.

P. CHARLES fait part d'une étude menée par la DRAAF sur le marais poitevin qui a séduit les élus du canton de Lezay. Cette étude économique repose sur le principe que la filière actuelle est organisée et que les impacts négatifs se font sentir sur son ensemble. La disparition des petites exploitations d'irrigation est compensée sur ce secteur par l'arrivée de gros agriculteurs des départements voisins n'apportant aucune plus-value pour le territoire.

JY MARTIN traduit de ces propos que l'irrigation peut être nécessaire pour la survie des petites exploitations tandis qu'elle ne semble pas indispensable pour celle des grosses exploitations.

D. ESPALIEU demande quelle est la part de l'irrigation de printemps sur le scénario de référence.

JL MOYNIER répond que l'étude n'est pas rentrée dans ce niveau de détail pour ce scénario. Il estime que l'irrigation de printemps est marginale.

D. ESPALIEU revient la comparaison entre le scénario à 150 000 m³ et celui à 104 000 m³ où une grosse restriction se fait sur l'irrigation de printemps. Malgré cette baisse très importante de volume disponible au printemps, la perte de marge brute est beaucoup moins importante que dans d'autres scénarii. Ainsi, l'irrigation de printemps n'aurait pas un impact prépondérant sur les pertes de marge.

JL MOYNIER acquiesce en ajoutant que les cultures de printemps ne sont pas celles qui rentabilisent le mieux l'eau. Néanmoins, elles permettent d'amener une diversité d'assolement.

F. AUGER indique qu'il possède un assolement avec beaucoup d'irrigation de printemps, sur du blé dur. Il souligne que la suppression de l'irrigation de printemps ferait disparaître cette culture.

JL MOYNIER revient sur les conclusions de l'étude qui montrent une grande variabilité de l'utilisation de l'eau au printemps. Il précise qu'elle est due uniquement à la climatologie : si un printemps est pluvieux, les irrigants n'ont pas besoin de prélever dans le milieu.

B. LE ROUX déplore que cette étude n'ait pas été menée à l'échelle de la ferme Boutonne dans son entier. En effet, cet exercice ne tient compte que d'une certaine catégorie d'exploitations. La vision catastrophiste présentée lui semble caricaturale à l'échelle du bassin.

D. ESPALIEU indique qu'il n'est effectivement pas juste d'élargir les chiffres présentés à l'échelle du bassin comme il a été fait pour la perte de chiffre d'affaire.

JL MOYNIER acquiesce sur le caractère caricatural d'une généralisation à l'ensemble du bassin puisque l'analyse porte uniquement sur les exploitations de grandes cultures.

JY MOIZANT indique toutefois que l'étude CGO qui a été faite dans le cadre des projets de retenues de substitution de l'ASA Boutonne montre des pertes encore plus importantes à l'échelle du bassin pour les exploitations irriguées. Il demande d'appréhender avec plus de prudence les évolutions futures liées à la PAC car les agriculteurs ne connaissent pas encore les cultures à forte valeur ajoutée promises.

Il estime que les scénarii présentés sont réalistes et non catastrophistes. Il rappelle que l'évolution de la PAC risque d'avoir pour effet d'augmenter la taille des exploitations tandis que le recours à l'irrigation permet de compenser ce phénomène. Il demande à ce que l'on fasse attention au terme

« grosses exploitations » en rappelant l'existence d'une « agriculture business » qui n'a rien à voir avec l'agriculture irriguée telle qu'elle est pratiquée par les agriculteurs locaux.

JY MARTIN s'interroge sur la surface en sec nécessaire pour faire vivre une famille. Il indique que malheureusement, personne ne peut répondre à ce genre de question. Il rappelle par ailleurs qu'il n'est pas possible de prévoir exactement ce que sera la nouvelle PAC.

JY MOIZANT indique que l'important pour les exploitations est l'accès à l'eau, indépendamment de la culture du maïs. En effet, l'important pour eux est la valorisation de l'eau. S'ils peuvent faire une autre culture que le maïs, ils le feront. Il rappelle que des opportunités devaient voir le jour pour l'implantation d'autres cultures type légumières par exemple avec la sécurisation de l'accès à l'eau du temps du projet de la Trézence. Les industriels n'ont pas fait suite aux contrats à cause du manque de garantie liée à l'eau. JY MOIZANT est persuadé que ces contrats proposant une alternative au maïs pourront être signés dès que l'accès à l'eau sera sécurisé.

JY MARTIN note cette remarque et souligne l'évolution du discours.

P. CHARLES revient sur la problématique du volume prélevable. Il estime qu'avec un Vp de 3,1 Mm³ pour 280 irrigants sur le bassin, l'organisme unique chargé de la répartition du volume devra tenir ses réunions avec un fusil sur la table et que lui-même n'y participera pas.

Il n'y a pas d'autres questions sur la présentation. JY MARTIN remercie JL MOYNIER pour son intervention.

Il demande aux services de l'Etat et de l'Administration de monter à la tribune pour passer au point suivant de l'ordre du jour concernant les volumes prélevables.

3] Discussion sur le volume prélevable

JY MARTIN demande à l'assemblée de poser l'ensemble de ses questions en cours de séance afin de pouvoir organiser ensuite une CLE plénière qui entérinera les propositions de volumes prélevables.

JY MARTIN rappelle que les propositions de Vp sont basées uniquement sur la disponibilité naturelle de la ressource et non sur les besoins des cultures. Si les besoins sont supérieurs à ce volume, il conviendra alors d'aborder cet autre sujet. Il insiste sur la différence qu'il existe entre la définition du volume prélevable et les besoins des différents acteurs. L'objet de la présente réunion est bien de proposer des volumes prélevables.

Il donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter l'évolution des propositions de Vp.

M. BROUSSEY rappelle tout d'abord les principes de la définition du volume prélevable. L'objectif de l'atteinte de ce Vp est le respect du DOE 8 années sur 10 (débit objectif d'étiage) fixé à 680 l/s au Moulin de Châtre. Elle rappelle ce que vient d'annoncer JY MARTIN : la nécessité de différencier le volume prélevable cible du volume prélevable économiquement acceptable. Le Vp cible doit garantir l'alimentation en eau potable des populations, avec une marge de sécurité, et la survie des milieux.

Elle rappelle également que le développement durable repose sur 3 piliers : le pilier environnemental (sur lequel est basé le Vp) et les piliers économique et social (qui concernent l'accompagnement des agriculteurs vers le Vp).

Concernant les échéances pour la validation du Vp, M. BROUSSEY indique que les autres sous-bassins de Adour Garonne sont en retard par rapport à la Charente et la Boutonne car aucune donnée n'existait sur le sujet et parce que la concertation n'est pas encore entamée avec les différents acteurs. En revanche, elle rappelle que plusieurs sources de données existent à propos des volumes prélevables sur le bassin de la Charente et que la concertation est ouverte depuis le mois de juin sur la Boutonne.

Les échéances sur le bassin Adour Garonne ont été reportées par le préfet coordonnateur de bassin mais les chiffres de la Charente et de la Boutonne sont attendus mi-janvier.

M. BROUSSEY précise ensuite que les propositions de Vp ont été affinées grâce aux dernières contributions des partenaires. Concernant le volume agricole, la convergence des différents éléments a conduit à proposer une fourchette de Vp plutôt qu'un chiffre.

Le tableau ci-dessous est présenté.

	PGE ESU Obj. 2009	Volumes AGR autorisés 2009	Vol. AGR maximum prélevés	Vol. AGR moyens prélevés	Bilan PGE (ESU +ESO liées) 16/06 - 30/09	VP AGR 01-04/30- 09	VP AGR hiver	Vol. AEP/an	Vol. IND/a n	Vol. IND/01- 04-30- 09
Boutonne Infra	-	2,87	2,39	2,00		2,70		1		
Boutonne ESU et nappes d'accompa gnement	2,80	14,87	10,82	9,73	2,70	0,75 – 3,8	3,095	2,7	1,8	0,90
TOTAL BOUTONN E	2,80	17,74	13,21	11,73	2,70	3,45 – 6,5	3,10	3,70	1,8	0,90

M. BROUSSEY précise enfin que des précautions particulières concernant le Vp agricole de la nappe Infra sont ajoutées compte-tenu des incertitudes sur les potentialités de la ressource :

- gestion très fine de l'irrigation (déclaration des volumes prélevés tous les 15 jours)
- compte-rendu de campagne à faire en CLE plénière chaque année et réunions mensuelles de la commission « quantitatif » pendant la campagne d'irrigation
- réduction du Vp irrigation dès que le volume prélevé par l'AEP augmente sur la nappe
- réduction des surfaces de maïs
- réalisation d'un diagnostic des ouvrages de prélèvement.

JY MARTIN indique qu'après beaucoup de réflexions, il a choisi de proposer une fourchette de Vp pour prendre en compte les différentes études réalisées. Il sera nécessaire de suivre l'évolution du milieu avec des indicateurs pour affiner ensuite la gestion.

P. CHARLES demande pourquoi les surfaces de maïs devraient diminuer pour la nappe Infra.

JY MARTIN répond que ces propositions représentent différentes éventualités. Il rappelle qu'il convient de chercher tous les leviers possibles pour atteindre le volume prélevable.

P. CHARLES indique que les surfaces en maïs sur le secteur 8b sont stables depuis 1996.

C. BARBARIT s'interroge sur la différence de traitement entre le volume prélevable agricole et le volume prélevable industriel.

P. BARNET indique que les volumes prélevés par les industriels font déjà l'objet d'autorisations pérennes pour ce qui concerne les ICPE. Ces autorisations pérennes n'ont pas été remises en question par le décret du 24 septembre 2008, contrairement aux autorisations individuelles pour l'irrigation.

Il rappelle que l'usage AEP est prioritaire et qu'une marge de sécurité doit être prévue. Les prélèvements pour l'usage industriel font l'objet d'autorisations pérennes. Ceux pour l'usage agricole représentent la variable d'ajustement pour atteindre le volume prélevable. Toutefois, P. BARNET indique que toute nouvelle industrie fera l'objet de discussions fortes avant son installation.

JE DU PEUTY complète le propos en rappelant que les consommations industrielles sont lissées sur l'année alors que les prélèvements agricoles se font principalement à l'étiage.

Bruno LE ROUX évoque la gestion fine sur le secteur 8b correspondant à la nappe de l'Infratoarcien. Il souhaite que la Commission Quantitative réfléchisse avec les irrigants concernés sur les mesures à mettre en œuvre en fonction des précautions particulières signalées précédemment et du volume prélevé. Le Président retient cette proposition et demande à la DDEA 79 d'engager cette concertation en liaison avec l'animatrice du SAGE.

P. CHARLES indique que ce type de gestion, avec transmission des volumes prélevés à la semaine, existe déjà dans la Vienne. Il n'est pas hostile à cette proposition.

JY MOIZANT estime que les chiffres proposés ne permettront pas de faire aboutir les projets de retenues en cours, même s'il note l'ouverture et la proposition d'une fourchette. Il demande que chacun prenne ses responsabilités et veut que la CLE dise clairement qu'elle souhaite arrêter l'irrigation sur le bassin.

P. BERTHONNEAU demande si le Vp proposé correspond au Vp environnemental. Il demande qu'un Vp social et un Vp économique soient proposés.

P. CHARLES estime que le PGE avait été signé avec la condition que le barrage de la Trézence soit réalisé. Il indique que la profession n'aurait pas accepté le protocole si elle avait su que la Trézence ne se ferait pas.

JY MARTIN rappelle à nouveau que le Vp proposé correspond uniquement à ce que la ressource peut donner. Si des aménagements sont nécessaires et possibles, la CLE participera à leurs mises en œuvre mais le débat de ce jour ne concerne que la définition du Vp. Il rappelle la différence entre le volume prélevable et le volume nécessaire pour l'usage agricole.

JY MOIZANT indique que l'étude du BRGM donne des résultats totalement différents si on se place dans une hypothèse de volume prélevable 8 années sur 10 ou 7 années sur 10.

M. BROUSSEY rappelle que l'étude BRGM se base effectivement sur l'année quinquennale sèche pour donner son résultat de volume prélevable alors que l'étude du PGE se base sur l'année statistique entre la quinquennale sèche et la quadriennale sèche.

P. CHARLES indique par ailleurs que les autres sous-bassins d'Adour Garonne ne sont pas aussi avancés au niveau de la réflexion car les agriculteurs se posent des questions. Il estime que le système est au bord de l'explosion. Il indique par exemple que sur certains bassins comme le Thouet ou l'Argenton le Vp semble donner 0 m³ alors qu'il existe de l'élevage. Il ne présage pas des réactions de chacun. Il déplore que les débats ne tournent qu'autour de la problématique agricole. Il rappelle que tous les aménagements (zones humides, drainages, remembrement...) ont un impact sur le Vp.

JY MOIZANT rappelle que le DCR de la Boutonne a été franchi entre août et novembre. Il indique que la pluviométrie du mois de novembre a fourni quelques 150 Mm³ d'eau, tandis que l'irrigation en a prélevé environ 9 Mm³. Il s'inquiète que le DOE ne soit toujours pas respecté au Moulin de Châtre avec toute cette pluviométrie. Il estime que personne n'a mesuré l'ampleur du problème et la faible part de l'irrigation par rapport aux autres impacts. Il indique qu'il serait nécessaire d'ajouter des pelles sur les rivières pour ralentir l'eau.

D. ESPALIEU répond que ces éléments font partie des enjeux du SAGE. Des mesures concernant ce problème seront mises en œuvre, en accompagnement de l'évolution vers le volume prélevable.

JY MOIZANT juge que l'on s'attaque au problème le plus facile à résoudre et que l'économie agricole va être déstabilisée.

D. ESPALIEU rappelle que l'ensemble de ces problématiques vont être traitées dans le SAGE.

PO AUBOUIN se réjouit des propos des irrigants et estime avoir des alliés inattendus pour défendre ses idées. Il estime que les propositions de ce jour ne présentent aucune nouveauté par rapport aux

débats antérieurs. Il estime que l'atteinte du Vp ne garantit pas la préservation des milieux. Il s'interroge sur la façon avec laquelle l'Etat réussira à justifier le dépassement du DOE 2 ans sur 10. Il se demande comment on réussira à respecter le DOE fixé (qu'il estime déjà insuffisant pour préserver les milieux) avec les mesures proposées.

P. BARNET répond qu'il existe une obligation de résultat. La première chose avant de vérifier si le résultat est bien atteint est de mettre en place des moyens. Les moyens à disposition aujourd'hui sont les aménagements et le calibrage des prélèvements par rapport à la disponibilité de la ressource. S'ils ne suffisent pas, il conviendra alors d'aller plus loin.

PO AUBOUIN est persuadé que même en respectant le Vp, les milieux ne seront pas préservés.

JY MARTIN indique que personne n'est capable de définir très précisément quel est le vrai volume prélevable. Il faut l'expérimenter. C'est pour cette raison qu'il propose une fourchette de Vp à affiner dans le temps grâce aux contrôles d'indicateurs à développer. Il rappelle que les prélèvements sur le bassin ont toujours été nettement supérieurs aux Vp proposés. Aussi, la proposition est peut-être une étape, mais les indicateurs que l'on va suivre nous permettront de vérifier si le Vp proposé s'approche de la réalité. Il sera important de vérifier le comportement du milieu avec de tels chiffres.

P. CHARLES demande si tous les volumes pour l'industrie sont pris en compte, même les volumes prélevés dans les forages AEP. M. BROUSSEY répond par l'affirmative.

JC PEIGNE demande à quelle date le nouveau modèle maillé du BRGM sera prêt puisqu'il devrait représenter un apport précieux de connaissances.

L. NICOLAY répond que les premiers éléments pourraient être disponibles à la fin du 1^{er} semestre 2010. Elle indique que ce nouvel outil permettra peut-être de faire évoluer les connaissances sur le Vp.

C. LABAT demande si les Vp sont calculés jusqu'à Carillon. Elle s'interroge sur les contraintes retenues comme hypothèse de calcul sur l'aval du bassin. Elle demande si le Vp sera complété par des mesures de gestion (par exemple nouvelles mesures de gestion des niveaux de la Boutonne).

JY MARTIN indique que le Vp tient bien compte de l'ensemble du bassin jusqu'à Carillon. Des indicateurs complémentaires de suivi permettront d'affiner ensuite le Vp sur cette partie aval.

M. BROUSSEY rappelle que le Vp pourra être revu en fonction de l'avancement des connaissances. Concernant la gestion de ce volume, elle rappelle que ce sera l'organisme unique qui en aura la charge. Elle précise que le SYMBO installe actuellement un réseau d'échelles limnimétriques sur les marais, en complément du réseau actuellement en place sur la Boutonne canalisée. Ces indicateurs permettront encore d'affiner la gestion des niveaux d'eau.

P. BARNET précise que le Vp pourra être revu ou modulé si les niveaux de gestion permettent d'anticiper l'évolution de la ressource. Il indique d'ailleurs que cette possibilité de prévision de l'état de la ressource serait l'idéal et représente une piste d'amélioration à étudier. Malheureusement elle est rare. Il rappelle par ailleurs que la modulation du Vp se fera en fonction des indicateurs. L'amélioration des connaissances peut aller dans le sens de l'utilisation d'une fraction supplémentaire grâce aux prévisions d'évolution de la ressource, mais elle peut également aller dans le sens d'une diminution du volume prélevable après constatation d'effets indésirables sur le milieu. Il indique que rien ne peut être définitif en la matière. P. BARNET estime que le choix du président de la CLE de proposer une fourchette de Vp est un choix de prudence et de modestie. Il rappelle que la valeur haute de la fourchette représente le maximum des résultats maxima.

J. FOUCHIER rappelle que l'objectif de ce jour est la définition du Vp. Il est d'accord sur le principe de retenir une fourchette. Mais il estime qu'une simple baisse des autorisations de prélèvement ne résoudra pas le problème des milieux aquatiques. Il convient de mettre en place des mesures d'accompagnement (réaménagement de cours d'eau par exemple) très rapidement. Il estime que cette mise en œuvre est presque aussi urgente que la définition du Vp.

JY MARTIN répond que ces questions des mesures d'accompagnement seront prioritaires une fois que le Vp sera défini.

J. FOUCHIER indique que des phénomènes surviennent sur le terrain et qu'on ne peut pas les expliquer. Il estime que des explications doivent être trouvées.

F. EMARD insiste sur l'urgence de ces questions. Il rappelle que tout le monde est d'accord sur le principe d'aménager le bassin pour ralentir les écoulements, alors que sur le terrain, plus personne ne souhaite le mettre en œuvre.

JY MOIZANT rappelle que les baisses des autorisations des prélèvements agricoles sont faites d'office, pour l'intérêt général. Il estime donc qu'il devrait être possible de faire la même chose pour les aménagements de zones humides par exemple.

JC CERF indique qu'il faut des apports d'eau complémentaires à ceux de la Boutonne pour obtenir un volume prélevable sur la Boutonne aval.

JY MARTIN indique que les niveaux sur la Boutonne aval seront maintenus grâce aux débits plus importants qui arriveront de l'amont.

P. BERTHONNEAU interpelle JY MARTIN en lui rappelant qu'il existe 2 projets de création de stockage d'eau, un porté par l'ASA Boutonne et un par la CAEDS. Il reproche à JY MARTIN d'empêcher ces 2 projets d'être menés à terme avec les propositions actuelles de Vp.

JY MARTIN ne partage pas cet avis.

P. BERTHONNEAU indique que ces projets ont été définis avec des chiffres de prélèvements dans le milieu non compatibles avec les chiffres proposés.

JY MARTIN répond que ces projets ont été montés sur des hypothèses qu'il convient de revoir. Ils ne sont pas infaisables.

P. BARNET insiste dans ce sens en indiquant qu'il est possible de revoir les projets. Il déplore que les responsabilités soient toujours inversées sur ce secteur. Il estime qu'il est possible de poser de nouvelles hypothèses à partir desquelles les projets peuvent être amendés.

P. BERTHONNEAU lui répond qu'il attend de voir sa capacité à monter des projets puisqu'il démonte les projets actuels.

P. BARNET rappelle qu'il n'y a aucune nouveauté dans les chiffres annoncés puisque le PGE date de 2004 et que le volume prélevable y avait été estimé à 2,7 Mm³.

JY MARTIN indique que les projets auraient dû être basés sur ces chiffres.

M. GARNIER demande si les volumes de printemps seront différenciés. En effet, la Boutonne aval possède un débit au printemps mais présente un débit nul à l'étiage.

JE DU PEUTY rappelle que les prélèvements dans les nappes (qui sont la majorité des prélèvements sur la Boutonne) ont un effet retard. Ainsi, les prélèvements au printemps auront un impact à l'étiage. Néanmoins, avec le recul d'une gestion plus fine, il sera peut-être possible de prévoir un volume prélevable au printemps, directement dans la rivière.

P. CHARLES indique qu'en assemblée générale des irrigants, il a été décidé que le volume de référence pour tous les irrigants du 8b serait de 2200 m³/ha. Aussi, le Vp nécessaire pour que cette référence puisse être appliquée ne pourrait être inférieur à 3 Mm³. En parallèle, il propose de mettre en place des MAE désirrigation et de diviser par 2 les volumes de ceux qui ne veulent pas s'engager financièrement. Il demande donc que le Vp de la nappe Infra soit fixé à 3 Mm³, et il indique qu'il sera ajusté grâce à une gestion cohérente.

JY MARTIN répond qu'il n'est pas possible de donner d'autres chiffres puisque ceux-ci reposent sur des arguments objectifs. Il rappelle qu'il convient de définir le volume prélevable et non le volume nécessaire pour l'irrigation.

P. CHARLES s'indigne car il estime que des volumes nettement supérieurs ont été prélevés et qu'aucun impact négatif n'a été observé sur la nappe.

JY MARTIN rappelle qu'il demande depuis 6 mois des arguments scientifiques pour amender les propositions. Les chiffres présentés ce jour reposent donc sur les éléments les plus objectifs qui ont été fournis.

P. CHARLES indique que les irrigants ne passeront pas sur un certain nombre de points dont celui-ci fait partie.

JY MARTIN prend acte de ces paroles. Il estimait que proposer une fourchette était plus cohérent dans le but de vérifier au fur et à mesure l'impact des réductions de prélèvements. Avec l'ensemble des éléments scientifiques et objectifs à disposition, JY MARTIN indique qu'il n'est pas possible de proposer d'autres chiffres.

Aucune autre question n'est soulevée sur ce sujet.

4] Questions diverses

F. EMARD indique que P. DEBORDE a demandé à ce que certaines réunions se déroulent en Deux-Sèvres.

La prochaine réunion plénière de la CLE est fixée au lundi 11 janvier 2010 à 14h30, en Deux-Sèvres. Plus aucune question n'étant soulevée, JY MARTIN lève la séance à 16h45.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN